

Extrait du registre des délibérations du Bureau Communautaire

Mercredi 12 septembre 2024

n° 24_09_01 – PETITE ENFANCE JEUNESSE – UDAF 28 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRET DE LOCAUX

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis au siège de la CCPEIDF, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Yves MARIE, Gérald COIN, Jean-Luc DUCERF, Annie CAMUEL, Michel DARRIVERE, Ann GRONBORG, Anne BRACCO, Gérard WEYMEELS, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Jean-Pierre RUAUT, Eric SEGARD, Jocelyne PETIT

Absents excusés :

Daniel MORIN

**

Le délégué départemental de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Eure-et-Loir (UDAF 28), Alex DESEEZ, a présenté l'activité de l'UDAF le 16 janvier dernier à la Communauté de communes rappelant que la mission principale de l'UDAF est de représenter et défendre les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles euréliennes.

Au cours de cette présentation, l'UDAF28 a proposé de mettre en place des collaborations ponctuelles avec les services communautaires, notamment dans le cadre des activités de soutien à la fonction parentale, par le biais de médiation familiale et de conseil conjugal et familial. Pour cette mise en œuvre, l'UDAF28 sollicite la communauté de communes afin que les locaux situés à l'espace petite enfance « les Vergers » à Epernon lui soient mis à disposition occasionnellement et à titre gracieux.

Ce partenariat entre la Communauté de communes et l'UDAF a pour objectif de faciliter les médiations familiales et les rendez-vous éducatifs proposés par l'association, de réduire le temps de transport des enfants en évitant les déplacements sur le secteur de Chartres et permettre les rendez-vous dans un environnement connu des enfants et des familles.

Les locaux prêtés à l'UDAF 28, situés à l'espace petite enfance des Vergers à Epernon, sont les suivants :

- La salle d'attente de l'espace petite enfance des Vergers, espace commun,
- Un bureau partagé.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/09/2024
Reçu en préfecture le 17/09/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240912-24_09_01-AR



Ces espaces sont également partagés avec les services du Conseil Départemental d'Eure et Loir (PMI et service social). L'association fera la demande d'utilisation auprès de la coordinatrice Petite Enfance, qui affectera une salle en fonction des disponibilités.

Il est proposé une convention de partenariat et d'utilisation des locaux. La convention serait valable une année du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Le Bureau communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22/07/2020 n° 20_07_23, portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau communautaire,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12/09/2024,

Considérant la demande d'utilisation des locaux communautaires par l'association UDAF Eure et Loir afin d'accompagner les enfants et leurs familles dans le cadre d'actions éducatives et ou de médiations familiales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de prêt de locaux à l'association UDAF28, comme annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec le Président de l'UDAF d'Eure et Loir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE